

**AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ**
MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 20 JUIN 2017

DÉLIBÉRATION N° 2017-25 : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS ET CONCOURS FINANCIERS

Le Conseil d'administration de l'Agence française pour la biodiversité,

- Vu le Code de l'environnement, et notamment ses articles L.131-8 à L.131-17, relatifs à l'Agence française pour la biodiversité ;
- Vu le Code de l'environnement, et notamment ses articles R.131-28 à R.131-28-11, relatifs au Conseil d'administration de l'Agence française pour la biodiversité, en particulier son article R.131-28-7-7° ;
- Vu le Code de l'environnement, et notamment son article R.131-30-1, relatif aux compétences du Directeur général de l'Agence française pour la biodiversité ;
- Vu la délibération n° 2017-03 du Conseil d'administration du 21 février 2017 portant délégations de pouvoir au Directeur général, et notamment son article 2 ;
- Vu la délibération n° 2016-10 du Conseil d'administration de l'Onema du 29 novembre 2016, adoptant la contribution de l'Onema au financement de la 1^{ère} tranche du programme 2017 du plan Écophyto ;
- Vu le rapport du Directeur général de l'Agence ;

et après avoir valablement délibéré,

D É C I D E

ARTICLE 1 :

L'attribution de subventions aux bénéficiaires concernés, au titre de la solidarité interbassins en outre-mer, est approuvée conformément au tableau ci-après.

DOM	Opération	Montant total du programme	Subvention AFB attribuée	%
Guyane	CACL – Renforcement du réseau d'assainissement des eaux usées de Gibelin – Matoury	2 030 500 €	660 000 €	32,5 %
Guyane	CACL – Assainissement des Cités périphériques de Cayenne – Bassin versant Cabassou Madeleine – Phase 2	2 271 000 €	681 300 €	30,0 %
Guyane	CACL – Assainissement des Cités périphériques de Cayenne – Bassin versant Roseraie Madeleine – Phase 2	2 700 600 €	810 180 €	30,0 %
Mayotte	SIEAM - Réalisation du système d'assainissement du Centre – Réseaux de collecte T1 – Phase 2	8 000 000 €	2 320 000 €	29,0 %
Mayotte	SIEAM – Construction de la station d'épuration de Mamoudzou sud – Phase 1 – Réalisation de la première tranche de travaux de la station d'épuration	6 000 000 €	1 740 000 €	29,0 %
Mayotte	SIEAM – Travaux d'assainissement de l'agglomération de Mamoudzou Sud – Phase 1 – Réalisation de la première tranche de la collecte	7 000 000 €	2 030 000 €	29,0 %
Réunion	CINOR – Extension des réseaux d'assainissement des eaux usées dans le quartier de Duparc – Commune de Sainte-Marie	3 712 593 €	1 113 778 €	30,0 %
Réunion	CINOR – Extension des réseaux d'assainissement des eaux usées dans le secteur de la Grande Montée – Commune de Sainte-Marie	2 207 397 €	662 219 €	30,0 %
TOTAL :		33 922 090 €	10 017 477 €	

ARTICLE 2 :

Les modifications suivantes aux décisions adoptées initialement par le Conseil d'administration de l'Onema le 29 novembre 2016, en ce qui concerne le financement d'opérations relevant de la première tranche de programmation pour 2017 au titre du plan Écophyto, sont approuvées.

Axe	Action	Intitulé	Bénéficiaire initiaux	Bénéficiaires finaux	Coût total du projet	Subvention attribuée
1	2	DEPHY FERME	CRA	APCA, CRA & CA et EPN Coconi Mayotte	14 569 112 €	10 886 672 € <i>(inchangée)</i>
1	3	DEPHY EXPE	CRA	APCA	4 721 000 €	3 540 750 € <i>(inchangée)</i>
1	5	Surveillance biologique du territoire – Épidémiosurveillance (BSV)	CRA	CRA & CA et EPN Coconi Mayotte	15 497 887 €	9 000 000 € <i>(inchangée)</i>
2	7, 8, 9	PALMOBIOTRAP – Développement d'un piège attractif de biocontrôle pour surveiller et contrôler le papillon palmivore, Paysandisia archon (Appel à projets JEVI)	STRATOZ	INRA	241 342 €	120 000 € <i>(inchangée)</i>

Axe	Action	Intitulé	Bénéficiaire initiaux	Bénéficiaires finaux	Coût total du projet	Subvention attribuée
3	12	Surveillance biologique du territoire – Suivi des effets non intentionnels	CRA	CRA & CA	1 495 296 €	1 000 000 € (inchangée)
6	29.2	Appui à la déclinaison régionale du plan Écophyto	APCA et CRA	APCA, CRA & CA et EPN Coconi Mayotte	3 386 639 €	2 600 000 € (initialement : 2 539 979 €)
TOTAL :					39 911 276 €	27 147 422 € (initialement : 27 087 401 €)

ARTICLE 3 :

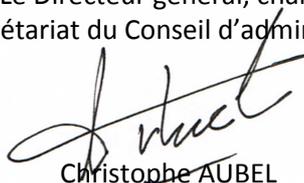
Les modifications suivantes à apporter au titre de l'année 2017 aux conventions triennales 2016-2018 conclues respectivement avec le BRGM et IFREMER sont approuvées conformément au tableau ci-après.

Partenaire	Opération	Montant total du programme	Concours AFB attribué
BRGM	Programme d'action 2016-2018 – Avenant n° 2 pour 2017	+ 640 750 €	+ 431 000 €
IFREMER	Programme d'action 2016-2018 – Avenant n° 2 pour 2017	+ 88 471 €	+ 40 264 €
TOTAL :		+ 729 221 €	+ 471 264 €

ARTICLE 4 :

Le Directeur général est autorisé à mettre définitivement au point les termes des conventions de financement correspondantes avec les maitres d'ouvrage et à procéder à leur signature.

Le Directeur général, chargé
du secrétariat du Conseil d'administration,



Christophe AUBEL

Le Président
du Conseil d'administration,



Philippe MARTIN